

Cabinet du
Recteur

PE/ MG N° 3086

Téléphone
05 49.54.70.04
Télécopie
05 49 88.77.16
Mél.
cabinet
@ac-poitiers.fr

Adresse postale
5, cité de la Traverse
BP 625
86022 Poitiers cedex

Le Recteur de l'académie de Poitiers

à mesdames et messieurs les chefs
d'établissements

s/c de messieurs les Inspecteurs d'Académie,
directeurs des services départementaux de
l'Education Nationale

Poitiers, le 22 octobre 2007

Objet : Généralisation de l'EDD dans l'académie de Poitiers

La circulaire ministérielle d'avril 2007 présente les axes d'une généralisation de l'EDD. Cette généralisation s'articule en 3 points qui doivent être associés dans une démarche éducative cohérente :

- PEDAGOGIE : l'EDD doit être présentée dans l'ensemble des disciplines au travers des programmes et du socle commun ainsi que dans le cadre des dispositifs (TPE, IDD,...) et du conseil pédagogique.
- FORMATION : la formation des personnels est un élément important dans l'appropriation de l'EDD et donc dans la réussite de la généralisation de l'EDD
- FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS : les démarches globales d'établissement doivent se développer au travers de la notion d'E3D (établissement en démarche de développement durable)

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/14/MENE0700821C.htm>

De nombreuses actions sont en place dans l'académie de Poitiers pour faciliter cette généralisation de l'EDD.

-PÉDAGOGIE : l'écriture et la mise à disposition en ligne d'un Vade maecum http://www.ac-poitiers.fr/daac/secteurs/environ/f_plan.htm de l'EEDD (travail collectif entre les corps d'inspections et la DAAC) permet à la fois de préparer des projets pédagogiques et de savoir, dans l'ensemble des disciplines, comment et où le développement durable est traité. Il est un outil à la disposition de tous les collègues pour inscrire de manière cohérente le DD dans le cursus des élèves. L'existence d'un dossier unique (200 projets soutenus environ) facilite la mise en place de projets EDD dans les établissements tant sur le point de vue technique que pédagogique ou financier.

-FORMATION : la mise en place d'un groupe de formateurs EDD permet d'assurer un travail de formation au service des collègues, enseignants ou non enseignants, et des établissements, que ce soit pour offrir des formations ou pour répondre à des demandes de la part des établissements (40 par an depuis 3 ans). Ces formations se déroulent le plus souvent possible dans un cadre partenarial avec le monde associatif, les collectivités territoriales et les services de l'état.

-FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS : des projets d'E3D dans le cadre des agendas 21 scolaires, des projets écoécoles, des systèmes de management environnemental de l'ADEME ont débuté dans l'Académie et peuvent servir d'exemples pour les établissements qui souhaiteraient se lancer dans la voie d'une gestion éco-

responsable. C'est d'ailleurs l'objectif du « Collectif carbone » mis en place au niveau de l'académie de Poitiers.

L'EDD est un des axes prioritaires du projet académique depuis 2005 et le restera dans le nouveau projet académique qui prendra effet à la rentrée 2008. Il faut souligner que le principe de la politique académique est d'amener les établissements, dans le cadre de leur autonomie grandissante, à définir par eux-mêmes les objectifs qu'ils poursuivent. Parce qu'ils sont à la fois des lieux « physiques », traversés par toutes sortes de flux (consommation, rejet de déchets, transports, etc.), et des communautés humaines, disposant de leviers en matière d'organisation, les établissements sont au cœur de la démarche globale qui est partagée par tous les acteurs de la communauté éducative et qui leur permet d'accomplir leur mission tout en intégrant les exigences d'une gestion durable.

Les quelques pistes d'action suivantes leur sont proposées en vue de la généralisation de l'EDD :

- L'inscription du DD dans le projet d'établissement : cette inscription peut permettre de faire le point sur les actions déjà présentes dans l'établissement tant sur le point pédagogique que sur le point du fonctionnement de l'établissement et d'engager un programme d'action adapté à la situation de l'établissement. Cela permettra de prolonger le travail effectué en classe et de donner encore plus de cohérence au projet éducatif de l'EPL.
- La mise en place à l'intérieur de structures existantes CESC, CA ou de novo d'un groupe DD associant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (direction, gestion, personnels enseignants et non enseignants, élèves) semble nécessaire pour faire vivre dans la pratique la généralisation du DD.

Chaque établissement, en adéquation avec son environnement et son histoire devra réfléchir sur ses priorités d'action dans les 3 axes de la généralisation :

- Éducation au DD dans le cadre des disciplines et du socle commun (combien de disciplines, croisements entre disciplines, cadres utilisés, ours, dispositifs,...)
- formation des personnels (participation au stage à l'offre, à des stages à la demande de l'établissement ou de groupes d'établissements).
- Existence d'un lieu de réflexion sur le DD dans l'établissement avec propositions d'actions et mesures de ces actions dans le cadre du déplacement, du fonctionnement général, de l'alimentation, de la réussite sociale des élèves avec un ancrage territorial marqué (contexte environnemental, social, économique, risques majeurs et PPMS)

Pour aider les établissements, l'Académie de Poitiers met à leurs dispositions les personnes ressources suivantes : un correspondant EDD à la DAAC et dans chaque département, le correspondant DD au rectorat, l'équipe de formateurs EDD. Les corps d'inspection sont également investis dans cette politique académique.

Les équipes de l'Académie de Poitiers pourront s'appuyer sur le travail partenarial engagé depuis longtemps avec les nombreux partenaires de l'éducation à l'environnement, services décentralisés de l'état (DIREN, DRRT,...), les agences spécialisées (Agence de l'eau, ADEME,...), les collectivités territoriales et leurs structures (Région, conseils généraux, IFREE,...), le monde associatif (GRAINE...).



Frédéric CADET

